



PREFET DU MORBIHAN

SERVICE INTERMINISTRIEL DE DEFENSE  
ET DE PROTECTION CIVILE

**VIGILANCE DE NIVEAU ORANGE**  
**MESSAGE DESTINE AUX MAIRES et AUX SERVICES**

Le Préfet du Morbihan, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au plan de vigilance météorologique :

Vous informe que le département du Morbihan est placé en état de **vigilance météorologique de niveau orange** (niveau 3 sur une échelle de 4) pour les phénomènes suivants :

**AVIS DE VIGILANCE ORANGE ORAGES**

**Début de l'épisode : ce jour mercredi 22 juin 2016 à 16 h 00**

**Fin prévisible de l'épisode : demain jeudi 23 juin 2016 à 6 h 00**

Dans une masse d'air chaude, humide et instable remontant du sud-ouest, de forts orages se déclenchent en milieu d'après-midi. De fortes précipitations sont attendues (avec des cumuls locaux pouvant atteindre 40 à 60 mm. Ces orages sont accompagnés de fortes rafales de vent et éventuellement de grêle.

Après une brève accalmie en début de nuit, l'activité orageuse se renforce de nouveau, d'abord sur la Bretagne puis sur l'Ouest des Pays de la Loire et la Normandie. Là encore, cette activité provoque localement des cumuls importants de précipitations.

En début de matinée, les orages deviennent finalement plus rares et les précipitations faiblissent.

**Il est très fortement conseillé aux maires :**

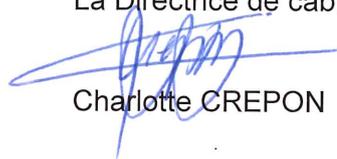
- d'informer la population des conseils de comportement suivants :
  - o A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent ;
  - o Ne vous abritez pas sous les arbres ;
  - o Evitez les promenades en forêts ;
  - o Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques ;
  - o Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins ;
  - o En cas de pluies intenses, ne descendez en aucun cas dans les sous-sols ;
  - o Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau. Un véhicule même un 4x4, peut être emporté dans 30 centimètres d'eau.
- d'informer sans attendre les gestionnaires de campings des conséquences possibles de ces orages.
- de faire surveiller les chapiteaux et structures légères (gonflables notamment).
- de vérifier que les grues sont en positionnement libre.

### Conséquences possibles :

- Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.
- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.
- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Fait à Vannes, le 22 juin 2016 à 11 h 00

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice de cabinet,



Charlotte CREPON

### Message transmis aux services suivants :

- |                                  |                              |                 |
|----------------------------------|------------------------------|-----------------|
| - CODIS                          | - Gendarmerie                | - DDSP          |
| - DDTM                           | - UT DREAL                   | - DT ARS        |
| - DSDEN                          | - DDPP                       | - DDCS          |
| - Préfecture de zone (COZ)       | - Météo-France               | - DIRO          |
| - Sous-préfecture de Lorient     | - Sous-préfecture de Pontivy | - DMD           |
| - SAMU                           | - CHBA                       | - CHBS          |
| - Base hélicoptère               | - Région (voies navigables)  | - CROSSA        |
| - Conseil Départemental (routes) | - Vannes Agglo               | - Lorient Agglo |
| - CRICR                          | - ErDF / GrDF                | - RTE           |
| - Orange                         | - SNCF                       | - CTRL          |
| - Eau du Morbihan                | - IAV                        | - SAUR          |
| - VEOLIA                         | - CEO                        |                 |